

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 13 janvier à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Étaient présents :

Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Loïc LAURENÇOT, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, David TOZZI, Sandrine VUERLI et Sylvaine WARTELLE.

Étaient excusés :

Marie-Françoise ALBERT, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT et Étienne SURLEAU.

Procurations

Marie-Françoise ALBERT donne procuration à Odile ROËSS.
Émeline VAILLAUT-PRÉVOT donne procuration à Sylvaine WARTELLE.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05 en présentant ses vœux à tous les membres du conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance : Eric STEIB.

Ordre du jour

1. Vente d'un terrain communal.
2. Ouverture des crédits en investissement pour 2025.
3. Les comptes de 2024.
4. Le CCAS et le monde associatif.
5. Les travaux.
6. Préparation de la réunion sur les frelons asiatiques.
7. Quelques infos de la CCPH
8. Maisons et terrains à vendre
9. Retour sur la cérémonie des vœux.

1. Vente d'un terrain communal.

Il s'agit d'un terrain communal numéro 996 situé rue de la Luzine.

Le propriétaire d'un terrain voisin souhaiterait en acheter une partie, soit environ 170 mètres carrés.

Après quelques échanges, il est convenu de le vendre à un prix de 20 € le mètre carré, que les frais de notaire et de bornage soient à la charge de l'acheteur.

Le bornage définitif aura lieu le 22 janvier. Nous avons donné un accord de principe à l'acheteur.

Pour délibérer, nous attendrons les résultats du bornage définitif afin d'avoir une surface exacte pour définir le prix de vente au notaire.

Délibération

Le Maire reporte la délibération à une date ultérieure.

2. Ouverture des crédits en investissement pour 2025.

Les budgets seront votés en Mars ou bien en avril. D'ici là, il est possible que nous ayons des factures à régler en investissement.

Comme la procédure nous l'autorise, il convient de délibérer afin de pouvoir disposer dès maintenant si besoin du quart des dépenses de l'investissement de l'année 2024.

Délibération

Le Maire soumet au vote l'ouverture du budget en investissement 2025 au ¼ des dépenses d'investissement de 2024.

Vote : oui à l'unanimité

3. Comptes de la commune

Fabien Desgranges, premier adjoint, présente l'état encore provisoire des comptes pour 2024.

Fabien rappelle que les comptes sont quasiment définitifs.

Il indique que la part électricité a bien été conforme à ce qui était prévu, mais qu'il y aura une hausse conséquente l'an prochain suite à la révision des tarifs du kW.h par le fournisseur.

La recette des coupes de bois est pratiquement de 40 000 €, c'est une

part très importante pour cette année qui contribue beaucoup à la capacité d'autofinancement.

Le fond départemental relatif aux droits de mutation est encore de 13 248 € cette année.

C'est encore conséquent mais cela va diminuer dans les années qui arrivent car il y aura moins de constructions.

Les dotations et participation de l'État ont augmenté régulièrement depuis le début du mandat. Cela est surtout dû au nombre croissant d'habitants de la commune.

Actuellement, la capacité d'autofinancement est de 91 548 €.

Elle est susceptible de varier légèrement suite à quelques factures qui seront encore prise en compte.

La partie investissement est déficitaire de 47 570 €

Cela est essentiellement dû aux travaux d'enfouissement de la rue de la Grande Goutte et du Paquot.

Fabien présente également un tableau concernant l'évolution des montants touchés par la commune concernant la taxe d'habitation et le foncier bâti. Ils étaient de 61 784 € en 2019 et ils sont actuellement de 85 186 €. Deux explications à cela : une augmentation régulière des bases par habitation qui est une décision de l'État et une augmentation du nombre de maisons.

Pour mémoire, la taxe d'habitation n'est plus prélevée aux habitants mais c'est une compensation fournie aux communes par l'État.

On peut rappeler également que les taux de la commune n'ont jamais augmenté.

Fabien présente également un tableau avec l'évolution depuis 2020 des montants des différents chapitres du budget communal en dépenses et en recettes.

Première réunion de la commission finances : lundi 20 janvier à 18h30 en mairie.

4. Le CCAS et le monde associatif.

* CCAS:

Concernant le repas des aînées, Sylvaine rappelle que malgré nos impressions, il y avait autant de monde que les années précédentes.

Les convives étaient heureuses de l'animation qui était organisée entre les plats.

Elle rappelle que nous avons conventionné avec le CCAS d'Héricourt pour les repas à domicile.

Elle précise qu'il reste quelques colis à distribuer.

* Monde associatif:

Sylvaine rappelle qu'il y avait environ 70 personnes lors du verre de l'Amicale le vendredi avant les vacances de Noël.

Elle indique que la fête des sapins s'est bien déroulée dans une ambiance conviviale sous la houlette du comité des fêtes et de l'Association des Young.

Lors de la dernière réunion de la junior association, il a été question de remettre en état la cabane à livres et de participer à l'opération

« Nettoyons la nature. »

Sylvaine rappelle qu'elle était présente avec d'autres membres du conseil municipal à l'assemblée générale du comité des fêtes.

Elle a précisé que le conseil municipal était heureux de la renaissance de la foire aux pommes.

Elle indique cependant que certains points ont été passés trop rapidement. Il faut entre autres, d'après les statuts, que les membres de droit soient réglementairement convoqués.

Le Maire indique que la commune est partie prenante au sein du comité des fêtes.

Il demandera que la présidente lui communique les comptes détaillés.

5. Travaux

Gilbert indique qu'il a installé la photocopieuse à l'école. Chaque professeur dispose d'un compte.

Un riverain de la rue du Paquot avait fait une réclamation concernant un problème d'écoulement des eaux usées.

Après vérification, il s'est avéré que le bouchon se situait sur sa propriété.

Il a été demandé au propriétaire des deux nouvelles maisons rue du stade d'installer des clapets anti-retour. Il faudra également changer le regard en limite de propriété car ce dernier est trop petit et il ne permet pas l'accès.

Après réflexion, il a été décidé d'acheter une nouvelle épareuse.

Pascal a donné les instructions aux employés communaux pour que les trous de la voirie soient bouchés rue de la Grande Goutte et route d'Echenans.

Les travaux de voirie de la rue de la Grande Goutte doivent se faire en

2025. Nous allons commencer à prospecter auprès des entreprises.

Pascal avait détecté une fuite à la Maison du temps libre. Cela était dû à de la mousse qui poussait entre les tuiles. Le nécessaire a été fait. Il a donné les consignes aux employés pour nettoyer les chéneaux qui sont remplis de feuilles. Il indique qu'il faudrait prévoir une rénovation peinture dans le local où sont stockées les chaises.

6. Préparation de la réunion sur les frelons asiatiques.

Jean-Paul Gressard explique que l'association l'ACLACE souhaitait comme nous organiser une réunion sur les frelons asiatiques. Après avoir échangé avec eux, il a été décidé de n'en faire qu'une seule. Ce sera le vendredi 7 février à la Maison du temps libre à Luze à partir de 18h.

Eric STEIB est chargé d'envoyer un courrier à toutes les municipalités de la communauté de communes afin que ces derniers transmettent à leur population l'information pour tous ceux qui pourraient être intéressés. Jean-Paul rappelle que François, le spécialiste qui vient détruire les nids de frelons sur la commune de Luze sera bien présent également. Jean-Paul nous montre ensuite de multiples pièges à frelons qu'il a lui-même fabriqués et il explique à chaque fois les avantages et les défauts de ses réalisations. Pour pouvoir les construire, il faut impérativement des bouteilles en plastique. Une réflexion est engagée afin d'informer la population d'un dispositif de récupération des bouteilles.

7. Quelques infos de la CCPH

Le maire qui est également vice-président en charge du développement économique à la Communauté de Communes indique que le pôle métropolitain avec l'aide des agences d'urbanisme du Grand Belfort et du Pays de Montbéliard a réalisé un document sur les disponibilités foncières pour installer des entreprises.

146 hectares ont été artificialisés entre 2011 et 2021. L'économie a représenté 20 % de la consommation, 20 % ont été consacrés à des infrastructures comme de la voirie par exemple et 60 % pour de l'habitat. Aucune friche ne permet d'accueillir de l'industrie sur le Nord Franche-Comté.

À court terme, il y a 53 hectares répartis sur 23 terrains. Le court terme, ce sont des terrains disponibles rapidement. À moyen terme, il y a 43

hectares répartis sur 9 terrains. Le moyen terme, c'est environ une mandature soit 6 ans. Et il y a entre 30 et 40 hectares répartis sur 5 terrains pour du long terme mais c'est beaucoup plus hypothétique.

Il n'y a aucun terrain disponible d'une dizaine d'hectares qui pourrait permettre d'accueillir une grande entreprise.

Sur le Pays d'Héricourt, il y a 4,8 hectares réparties sur trois plateformes aux Guinottes 3 qui pourront accueillir rapidement des entreprises.

8. Maisons et terrains à vendre

Rien de nouveau par rapport au dernier conseil.

9. Retour sur la cérémonie des vœux.

Le bilan de cette cérémonie est plutôt positif. Le fait que les personnes soient assises rend la cérémonie beaucoup plus confortable. De nombreuses municipalités procèdent de la même manière. Avec une durée d'1h15, cela était peut-être un peu long mais c'est également un bilan d'activité de toute une année où tous les adjoints peuvent s'exprimer.

Le maire revient également un peu sur la fin de son discours. La situation politique et financière du pays est inquiétante. Il pense que beaucoup de personnes n'ont absolument pas conscience de cette situation.

10. Divers

Le maire indique que le jury national pour les 4 fleurs passera cette année au printemps ou bien en été. Il va y avoir un dossier complet à préparer.

Rue de la Morette, le Maire rappelle la problématique d'un habitant confronté à des problèmes d'évacuation d'eau pluviale.

Une canalisation qui n'avait pas été déclaré comme servitude traverse plusieurs propriétés.

Au point de raccordement, donc sur la propriété de cet habitant, il faut impérativement mettre un regard aux normes pour éviter des débordements.

La mairie est également impliquée par rapport à des eaux qui proviennent de la départementale.

Un chiffrage d'environ 1000 euros a été réalisé pour l'installation du regard. Il est proposé que la mairie prenne à sa charge ces travaux puis refacture aux propriétaires concernés leur quote-part.

Chaque fin d'année, la mairie distribue une prime à ses agents. Il sera proposé lors du prochain conseil d'utiliser le dispositif de rifseep pour faciliter les choses.

Les calendriers du tri sont distribués aux conseillers municipaux pour distribution.

Un conseiller municipal rappelle qu'il est interdit d'installer des caméras qui filment la voie publique. Le maire communiquera en ce sens.

Un adjoint indique qu'il faudrait refaire des arrêtés municipaux pour interdire l'accès aux chiens dans l'aire de jeux mais également sur l'espace multi sport.

Un conseiller demande ce qu'il en est du château de Chagey qui se trouve sur le domaine de Luze. En effet, il y a une volonté des propriétaires de vendre.

Pas de nouvelles concernant cette vente.

Le Maire clôt la séance à 22h15.
